

Ruhengeri , le 3 octobre 1950
den

Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 1326 / SEC. 8

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Tirés à part des
ordonnances.



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir
me faire parvenir, si cela vous est possible, 6 tirés
à part des ordonnances qui paraissent, au lieu des 4
que je reçois habituellement.

L'Administrateur de Territoire, a.i.

M. POCHET,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-